

Membres présents : Marie-Françoise BUNOUST, Simone DÉLIOT, Vincent DUMETIER, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Sylvie LUCCISANO, Didier PAINEAU, Bernard SÉNÉ, Véronique RÉVEILLON, Bernard JOLYOT, Jean-Baptiste CAU.

Membres absents excusés : Agnès LAURENT, Marie-Françoise GIRARDET qui donne procuration à Nicolas GIRARDET, Ludovic PICOD qui donne procuration à J-Louis FUMEY,

Secrétaire de séance : Marie-Françoise BUNOUST

ORDRE DU JOUR :

Rajout à l'ordre du jour des points suivants :

- Syndicat des eaux : appartenance pour la compétence eau et SPANC
- Convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau avec le Département

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la modification de l'ordre du jour.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 février 2016

1. Subvention aux associations pour 2016
2. Subvention au budget CCAS
3. Vote des quatre taxes
4. Présentation et vote des budgets communal, lotissement et assainissement 2016
5. Présentation du devis pour la terrasse du bar
6. Présentation du devis pour l'aménagement du cimetière
7. Cimetière communal : tarif des concessions
8. Fixation du loyer pour le logement Place de l'Eglise
9. Bail commercial pour le bar et baux communaux
10. Adhésion à la convention pour fourrière automobile avec la CAGB
11. Droit de préemption urbain
12. Syndicats des eaux : appartenance pour la compétence eau et SPANC
13. Convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau
14. Questions Diverses

1- Subvention aux associations pour 2016

Bernard JOLYOT présente le montant des subventions aux associations pour 2016 selon détail ci-dessous.

| SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS 2016 | |
|------------------------------------|-------------------|
| Association Espérance Byans | 800,00 € |
| URFOL Ecran mobile cinéma | 635,00 € |
| BASOL Association jeunes Byans | 800,00 € |
| ASBO Foot Osselle Byans | 800,00 € |
| La petite fabrique de Byans | 800,00 € |
| Soleil Doubs Club des aînés | 800,00 € |
| APE - Association parents d'élèves | 400,00 € |
| Byans auto sport | 200,00 € |
| Pupilles de l'enseignement | 50,00 € |
| Sclérose en plaques | 50,00 € |
| Entraide St Vitoise | 50,00 € |
| Banque Alimentaire du Doubs | 50,00 € |
| Souvenir Français | 50,00 € |
| Prévention routière | 50,00 € |
| La ronde de l'espoir | 50,00 € |
| Collège Félix Gaffiot Quingey | 500,00 € |
| Total | 6 085,00 € |

La somme de 6 500 € est prévue pour le budget des associations en cas de nouvelle demande.

La subvention pour le spectacle de la Bibliothèque Municipale est financée par le syndicat scolaire (les 4 communes concernées y participent).

Une demande de subvention pourrait être étudiée pour la bibliothèque de l'Hôpital Minjoz.

La nouvelle association "Un pied dehors" de Byans ne peut pas présenter de dossier pour 2016, un dossier sera présenté en 2017.

2- Subvention au budget CCAS

Depuis 2016, un colis est offert aux personnes ayant plus de 75 ans ne participant pas au repas.

À compter de 2016 le conseil municipal décide d'augmenter de 2 € la subvention versée au budget CCAS soit 8 € par habitant/an.

Vote POUR à l'unanimité

3- Vote des quatre taxes

Le conseil municipal décide d'augmenter les taux des quatre taxes de 2 % pour 2016 :

- Taxe d'habitation : 21,25 % Taxe foncière (bâti) : 19,86 %
- Taxe foncière (non bâti) : 19,35 % CFE : 20,07 %

Vote POUR à l'unanimité

4- Présentation et vote des budgets communal, lotissement et assainissement 2016

M. Le Maire et le 1er adjoint ont présenté les budgets 2016 par chapitre :

| LOTISSEMENT | Dépenses | Recettes |
|----------------|--------------|--------------|
| Fonctionnement | 651 494.75 € | 651 494.75 € |
| Investissement | 473 575.98 € | 473 575.98 € |

| ASSAINISSEMENT | Dépenses | Recettes |
|----------------|----------|----------|
| Fonctionnement | 39 281 € | 39 281 € |
| Investissement | 35 143 € | 35 143 € |

| COMMUNAL | Dépenses | Recettes |
|----------------|-----------|-----------|
| Fonctionnement | 518 647 € | 518 647 € |
| Investissement | 395 928 € | 395 928 € |

Vote POUR à l'unanimité pour les 3 budgets

5- Présentation du devis pour la terrasse du bar

Le bar sera ouvert le samedi 9 avril. Présentation des trois devis pour l'aménagement de la terrasse du bar

- PTP SARL : 15 433 € / ECTPA : 17 374 € / Colas : 17 139 €

Vote POUR à l'unanimité pour l'entreprise la mieux distante : PTP SARL.

6- Présentation du devis pour l'aménagement du cimetière

Déplacement du caveau d'attente sur la zone A3. L'actuel caveau d'attente deviendra un ossuaire.
Proposition d'achat d'un jardin du souvenir et de 4 bancs en granit pour 5 400 € TTC. Les gravures seront à acheter auprès de la mairie au prix de 8 € la lettre.

Vote POUR à l'unanimité.

7- Cimetière communal : tarif des concessions

Les concessions sont de trente ans au tarif de 230 € pour un caveau et 150 € pour une cavurne.
Les caveaux seront vendus au tarif de 1300 € pour 2 places et 2100 € pour 4 places.
Les cavurnes (4 places) seront vendues au tarif de 250 € l'unité.

Vote POUR à l'unanimité.

8- Fixation du loyer pour le logement Place de l'Eglise

Le conseil municipal décide de fixer le prix du loyer du logement du bar au prix de 480 € hors charges.

Vote POUR à l'unanimité.

9- Bail commercial pour le bar et baux communaux

Monsieur le Maire donne lecture du projet notarié de bail commercial avec la société O RYTHME DES SAISONS pour la gestion du bar situé 19 place de l'Eglise cadastré AD 76 au rez-de-chaussée.

Le conseil municipal décide de conclure un bail commercial d'une durée de 9 ans à partir du 1^{er} avril pour 700 € HT pour le local et 100 € HT pour la licence IV payable à partir du 1^{er} septembre avec une caution de 1 mois de loyer soit 800 €.

Le conseil municipal accepte de prendre à sa charge les frais notariés de rédaction du bail.

Vote POUR à l'unanimité.

- **baux communaux**

- Logement 1 Rte de la Grotte : renouvellement du bail pour 3 ans pour 300 € par mois hors charges
- Terrains communaux au parc : renouvellement du bail à titre gratuit

Vote POUR à l'unanimité.

10- Adhésion à la convention pour fourrière automobile avec la CAGB

Dans le cadre de la gestion de la fourrière à véhicules, la CAGB souhaite proposer un regroupement pour la procédure de passation du marché public visant à en désigner le futur exploitant.

L'objet du marché consiste principalement à l'enlèvement et au transport de véhicules, au gardiennage des véhicules enlevés et à leur restitution.

Le conseil municipal est invité à se prononcer favorablement sur l'adhésion de la commune au groupement de commandes avec la CAGB et à autoriser M. le Maire à signer la convention.

Vote 13 Voix pour et 1 voix contre

11-Droit de préemption urbain

Le conseil municipal du 17 mars 2016 renonce à l'exercice du droit de préemption urbain pour des parcelles cadastrées AD 150 et 151, ZA 208 et 211.

Vote 12 Voix pour et 2 Abstentions

12 – Syndicat des eaux : appartenance de la commune de Byans sur Doubs

Le syndicat des Eaux de Byans-sur-Doubs est partie prenante sur 3 EPCI et deux départements. La commune de Byans-sur-Doubs confirme son appartenance au syndicat des eaux pour la compétence SPANC et eau.

Vote POUR à l'unanimité.

13 – Convention pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau

Le Conseil municipal prend acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, intervention qui résulte de la " loi sur l'eau et les milieux aquatiques" du 30 décembre 2006. Il décide de solliciter, à compter de 2016, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'assainissement collectif pour un coût de 0.30 € par habitant.

Vote POUR à l'unanimité.

14 – Questions Diverses

- ONF : pour la forêt, de 2003 à 2015, est comptabilisé 15 834 € de recettes moyenne par an soit 55 € par ha et 6 337 € de dépenses moyenne par an soit 13 € par ha.
- Dossier tribunal administratif : M. et Mme MOREL Jean-Luc assignent la commune au tribunal administratif pour un refus d'une déclaration préalable sur leur propriété à Goulot. RDV le 4 avril avec Maître SUISSA, avocate.
- CCVSV : dissolution pour 2017 avec répartition de l'actif et du passif.
- CAGB : Le schéma départemental de coopération intercommunal sera établi définitivement le 31 mars, aucun amendement n'est accepté.
- Ordures Ménagères : Une nouvelle norme sera appliquée pour le tri en 2017, tous les emballages plastiques seront acceptés. A la CAGB, pour 2017, la tarification se fera en fonction du nombre de levées et à la pesée.
- Electricité : Eclairage public : remettre à jour le réseau quartier par quartier pour l'hiver prochain.
- Fleurissement du lotissement en cours.

Fin de la séance à 23h40